

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

Présents : MN Albelda – D Amédéo – P Fabre – N Fontany – P Gaillard – A Gentil – R Givaudan – G Gosselin – B Jouve – JL Martin – R Maurin – I Mejean – G Mentzer – A Milési – S Ravier – A Rixte – M Vigne

Absents : JP Mazel – P Théolas

Pouvoirs : JP Mazel à JL Martin – P Théolas à A Rixte

Date de convocation : 22 septembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre Fabre

Séance ouverte à 18h34

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur André BUFFET reçu le 25 septembre 2020 informant de sa démission du poste de conseiller municipal. Il le remercie pour le travail effectué au sein de l'équipe municipale et pour sa participation aux différentes commissions. Nous avons eu plaisir de travailler à ses côtés ces derniers mois et pendant tout le mandat précédent.

Il précise que sa démission entre en vigueur dès sa réception par le Maire. Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a transmis immédiatement au Préfet une copie de la lettre de démission. Il s'agit d'une simple information et non d'une transmission d'un acte pour l'authentifier ou l'approuver.

Il convient donc de remplacer le poste vacant dans le Conseil Municipal. L'article L.270 du code électoral stipule que : « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

De ce fait, Marjorie VIGNE (20^{ème}), candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Taulignan, passionnément » est appelée à remplacer André BUFFET.

Madame Marjorie VIGNE a donné son accord pour siéger au Conseil Municipal. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Marjorie VIGNE au sein du Conseil Municipal.

Applaudissements de l'assemblée.

Malheureusement, une nouvelle fois, ce vendredi 25 septembre, notre pays a été confronté à un acte terroriste, un jeune homme a agressé au couteau deux personnes à proximité des anciens locaux de *Charlie hebdo*, en plein centre de Paris. Cette agression qui a gravement blessé les deux victimes, intervient en plein procès des auteurs et complices de l'attentat contre le journal satirique survenu en 2015.

Nos pensées vont aux victimes, à leurs familles ainsi qu'aux forces de sécurité.

Restons à jamais unis face à cette barbarie.

Ensuite Monsieur le Maire souhaite mettre à l'honneur deux jeunes garçons de 16 ans très méritants :

- Albin Rey, conseiller municipal des jeunes de Taulignan de 2017 à 2020 qui vient de recevoir le prix départemental du civisme par le président de la section drômoise de l'association des médaillés de l'ordre national du civisme. Un prix qui récompense courage, altruisme, dévouement, générosité, solidarité, bénévolat et devoir de mémoire. Albin n'habite plus à Taulignan mais reste très attaché à notre commune. Membre du conseil départemental des jeunes, du conseil d'administration et de la commission permanente de son lycée, il est aussi ambassadeur de la lutte contre le harcèlement. Nous sommes très fiers de l'avoir eu comme conseiller municipal jeunes ; une maturité et un parcours étonnant que l'on rencontre rarement chez les jeunes de son âge.
- Notre village peut également être très fier du jeune Célian Thibaud (fils de Christelle Thibaud conseillère municipale de 2014 à 2020 et de Franck Thibaud) qui vient d'être sacré champion de Vaucluse de cyclo cross dans la catégorie cadet. Ce jeune espoir a intégré cette année une première générale dans un établissement scolaire de Saint Etienne spécialisé dans le sport. Il vise désormais la qualification pour le championnat de France junior qui se déroulera en janvier 2021.

Toutes nos félicitations à ces deux jeunes passionnés.
Applaudissements de l'assemblée.

Mise au vote du procès verbal de la séance du 27 juillet 2020

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 27 juillet 2020.

Désignation représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées- CCEPPG

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'une communauté de communes opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

L'AC se décompose en deux parts : part fiscale et part compétences

AC = Produits de la fiscalité professionnelle auparavant perçus par la commune + compétences restituées aux communes – compétences transférées à la CCEPPG

Depuis le 1^{er} janvier 2017, à la suite d'un transfert ou d'une restitution de compétences :

- La CLECT remet un rapport d'évaluation du coût net transféré dans un délai de 9 mois
- Le Président de la CLECT transmet le rapport aux conseillers municipaux et à l'organe délibérant de la communauté de communes
- Les conseils municipaux se prononcent sur le rapport de la CLECT dans un délai de 3 mois :
Le rapport doit être approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux (2/3 des communes représentent 50% de la population ou inversement)
- Après approbation des conseils municipaux, le conseil communautaire vote le montant des AC à la majorité simple.

Pour information, le montant provisoire de l'attribution de compensation 2020 versée à Taulignan est de 344 778 €.

Suite au renouvellement de l'instance intercommunale, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées doit être renouvelée.

La commune de Taulignan doit être représentée par un titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Jean-Louis MARTIN, représentant titulaire et Mme Anaïs MILESI représentante suppléante à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan.

Demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre des projets de cohérence territoriale 2021
--

Arrivée à 18h50 de Guy Mentzer, conseiller municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter dans le cadre des projets de cohérence territoriale 2021 du Conseil Départemental de la Drôme le dossier suivant :

Sécurisation de l'entrée – Route de Nyons

296 695 € HT

Le cabinet ETEC a travaillé sur cette estimation. Il s'agit du maître d'œuvre qui a réalisé l'aménagement de l'entrée Route de Grignan, l'entrée Route de Valréas, le Pré Fabre et plus récemment la rue des angles. Il a également fait une proposition d'aménagement devant la boulangerie qui doit passer le 15 octobre prochain devant le CETOR (commission voirie du Département de la Drôme).

Ce projet consiste à l'aménagement et la sécurisation de l'entrée de Taulignan depuis la Route des Côtes du Rhône à partir des Ets Berthélémy pour se terminer devant le café des artistes. Cet aménagement se fera certainement en 2022 car l'année 2021 sera consacrée aux travaux de sécurisation devant la boulangerie, retardés en raison de la pandémie.

Il a été décidé de prolonger l'aménagement jusqu'au Pré Fabre pour trouver une solution d'aménagement permettant de supprimer les rigoles en béton disgracieuses au pied des remparts. Les particuliers font d'importants efforts pour rénover leur habitation en intra-muros (réfection façades), il faut poursuivre cette dynamique d'embellissement de notre patrimoine.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la rue des angles actuellement en cours ont été engagés rapidement car les travaux de réaménagement devant la boulangerie ne pouvaient pas être programmés sur 2020 compte tenu des validations nécessaires du Département de la Drôme (passage devant le CETOR).

Depuis la crise sanitaire, l'économie se porte mal et c'est le rôle des collectivités locales de relancer cette économie qui a besoin de redémarrer. En plus de jouer un rôle important pour l'avenir de nos entreprises locales cela embellit notre village.

~~Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de sécurisation de l'entrée – Route de Nyons pour un montant estimatif de 296 695€ HT, sollicite le Département de la Drôme pour l'octroi d'une subvention la plus large possible et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.~~

Electrification – Renforcement du réseau BT à partir du poste Seignère

Monsieur le maire expose qu'à sa demande, le syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivante :

Opération : **Electrification**

Renforcement du réseau BT à partir du poste SEIGNERE par création d'un PSSA (poste au sol simplifié de type A) et mutation du transformateur de 50 à 100 kva

Dépense prévisionnelle HT

23 395.26 €

Dont frais de gestion : 1 114.06 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED

23 395.26 €

Participation communale

Néant

Anne Gentil souhaite mettre l'accent sur l'obligation de démolition de l'ancien poste (équipements + bâtiment) puisque l'on se retrouve souvent avec des problèmes de déposes d'anciennes installations qui tardent à se faire ou même qui ne se font jamais.

Pierre Fabre donne l'exemple du poteau au cimetière non déposé qui représente un réel danger.

Monsieur le Maire rajoute qu'il rencontre des difficultés pour faire entendre aux entreprises qui sont intervenues aux Chênes verts de faire les déposes rapidement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS qu'à la seule condition que l'ancien poste soit démoli, approuve le plan de financement ci-dessus détaillé et donne pouvoir à Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Modification PLU- projet MARPA

Monsieur le Maire souhaite remercier chaleureusement Anne Gentil d'avoir travaillé avec Rosaria Pia à ses côtés pour trouver une solution pour l'implantation de la future MARPA.

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune d'engager une procédure de modification du PLU. L'objectif de cette modification est de pouvoir faire construire une Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) afin de permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de rester vivre dans leur environnement familial. Ainsi, le projet est ouvert et soutenu par 16 communes en sus de Taulignan. Ce projet de territoire a fait l'objet d'une mobilisation incroyable de la part des communes et de nombreux bénévoles engagés dans cette démarche.

Le concept des MARPA est défini par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et bénéficie du retour d'expérience de quatre-vingt Maisons déjà réalisées en France dont quatre dans la Drôme. Celle de Taulignan serait donc la cinquième.

La MARPA est un établissement non médicalisé qui permet de vivre dans un cadre de vie sécurisé avec de nombreux services pour les seniors, adaptés aux besoins quotidiens de chacun et à la demande : restauration, activités, blanchisserie, ménage, télé assistance, ... Pour créer et garder un

esprit familial et convivial, le nombre de studios est volontairement limité à 24 et la MARPA est gérée au quotidien par une équipe de professionnels.

Dans la première phase de faisabilité, une étude de besoin a été réalisée entre mai et juillet 2019. Les résultats issus de l'enquête montrent que 80% des personnes interrogées se disent prêtes à intégrer la MARPA si elle est créée. Monsieur le Maire en profite pour remercier Marcelle Saurat et Alain Coezard, membres du Conseil des aînés et présents dans le public pour leur engagement dans cette étude de besoins puisqu'ils ont été tous les deux enquêteurs bénévoles.

Les services de la MSA Ardèche-Drôme-Loire ont alors été chargés du dossier de réalisation avec un groupe local et le projet est aujourd'hui défini : projet social, architectural et financier.

Le cahier des charges fixé par MSA Services impose environ 5 000 m² de terrain et un bâtiment à construire de 1 500 m².

La commune avait tout d'abord pressenti un terrain, près de la maison médicale classé en zone Agricole au PLU et appartenant à un propriétaire privé. Il n'a finalement pas été retenu, obtenant un refus catégorique des services de l'Etat car entraînant une diminution de terres agricoles est difficilement acceptable à notre époque où la réduction des extensions urbaines est un impératif.

Anne Gentil précise que la Direction Départementale des Territoires (DDT) propose un conseil architectural et paysager gratuit dans le cadre de ce projet. Une réunion avec la DDT va ainsi être organisée prochainement pour nous accompagner sur la définition des orientations d'aménagement.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'implanter la MARPA sur la parcelle cadastrée AP 71 et AP 25.

Il a fallu négocier avec la DDT pour obtenir les deux parcelles car au départ ils nous accordaient seulement la parcelle AP 71. L'aménagement sur les deux parcelles nous permet d'avoir davantage de possibilités pour la construction du bâtiment MARPA (en L, en H, en U...) et pour garder un espace enherbé agréable pour les résidents et pour l'intégration dans le paysage.

Ce site présente des atouts importants pour le projet à double titre :

1. Il facilite sa réalisation rapidement. Le foncier appartient à la commune ce qui permet d'envisager la concrétisation du projet dès 2021. Cet élément est important car il faut déposer auprès du Conseil Départemental de la Drôme dès fin 2020 ou début 2021 au plus tard, un dossier de demande d'autorisation non soumis à appel à projet.
2. Il est extrêmement bien placé pour répondre aux besoins des personnes âgées et intégrer la MARPA dans la vie du village. Il leur offre les premiers services du quotidien à proximité immédiate : maison médicale à 50 m, commerces et mairie de 200 à 500 m -accessibles par le chemin piéton sécurisé du stade, terrain de boules et salle des fêtes à 50 m. La présence d'autres équipements comme le terrain de foot, les écoles, et la salle des fêtes facilitera aussi les liens intergénérationnels entre les résidents et les jeunes –ou moins jeunes- qui les fréquentent. La présence des seniors enrichira aussi la vie du village en leur permettant de participer aux activités multiples proposées dans le village. Enfin, depuis ce site, les résidents pourront aussi partir en promenade dans la campagne côté sud.

Toutefois, ce terrain est situé en zone UL au PLU et ne peut recevoir que des constructions à usage d'équipements collectifs, de sports ou de loisirs. Si la dimension collective est indéniable, la création de 24 logements change quelque peu la destination du site de 5000 m² pressenti et ses capacités de construction.

Aussi, considérant que :

- Les capacités d'accueil dans d'autres sites dont la commune est propriétaire sont inexistantes à proximité du centre du village,

l'Urbanisme, sur les parcelles AP 71 et AP 25 selon le périmètre de 5000 m2 délimité sur le plan ci-dessus . L'assemblée dit que cette procédure est définie aux articles L153-41 à L153-44 du code de l'urbanisme et donne pouvoir à Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint pour signer tous les documents et actes afférents à cette décision.

Monsieur le Maire rajoute que trois bailleurs sociaux (Drôme Aménagement Habitat, Habitat Dauphinois et SDH) sont venus visiter le terrain pour l'implantation de la MARPA. Les locaux de l'ancienne gendarmerie désormais vides de tous locataires ont également fait l'objet d'une visite pour un éventuel projet de création de logements sociaux en plein cœur du village.

Actions inscrites au contrat de Bassin versant du Lez : demande de subvention

Par délibération en date du 27 juillet 2020, le Conseil Municipal a inscrit trois actions éligibles au contrat de bassin versant du Lez.

1. Amélioration des rendements de réseaux AEP
2. Travaux sur les ouvrages de production et de stockage AEP
3. Travaux de réduction d'entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement

Ce contrat initié par le SMBVL permet de contractualiser des subventions de l'Agence de l'Eau, du Département de la Drôme, il est scindé en deux phases de 3 ans.
La première phase concerne les années 2020 à 2022.

➤ Les travaux de renouvellement des canalisations d'eau sur la Route de Grillon (inscrits sur la fiche action 1) sont urgents car ce réseau est sujet à des casses fréquentes.

Le coût des travaux est estimé à 179 000 € HT qui peut être financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau et 20% par le Département.

Il convient donc de solliciter rapidement les financeurs pour avoir l'autorisation de commencer les travaux.

Ces travaux sont en lien avec l'aménagement devant la boulangerie puisque les réseaux seront également réhabilités sur cette portion. Cependant, selon Abel Rixte, ils ne peuvent pas se réaliser en même temps, ceux de la route de Grillon devant intervenir en premier. Les travaux de renouvellement de la conduite AEP commencent à l'embranchement avec la Rue de la Résistance et se terminent à la distillerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de renouvellement du réseau AEP – Route de Grillon inscrit au Contrat versant du Lez (fiche action RES 1.1. amélioration des rendements de réseaux AEP) pour un montant de 179 000 € HT, sollicite L'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental de la Drôme et l'Etat au titre de la DETR pour l'octroi d'une subvention la plus large possible et autorise M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

➤ Monsieur le Maire propose également de consulter dès maintenant nos financeurs pour les travaux inscrits dans la seconde fiche action (action RES 3.2 travaux sur les ouvrages de production et de stockage AEP).

Les travaux proposés consistent à mettre en conformité les organes de production et de stockage AEP. Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 126 000 € HT. Ils sont prévus pour 2021-2022. Seul le Département peut nous accompagner financièrement sur ce projet à hauteur de 20% au titre du contrat de bassin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de mise en conformité des organes de production et de stockage AEP inscrit au Contrat versant du Lez (fiche action RES 3.2. travaux sur les ouvrages de production et de stockage AEP) pour un montant de 126 000 € HT, sollicite le Conseil Départemental de la Drôme et l'Etat au titre de la DETR pour l'octroi d'une subvention la plus large possible et autorise M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Convention assistance retraite CNRACL

Par délibération en date du 20 mai 2015, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service facultatif d'Assistance Retraite CNRACL du Centre de Gestion de la Drôme. Une convention avait été signée entre la commune et le Centre de gestion de la Drôme avec l'option « réalisation totale ».

Elle porte sur une aide fournie par le CDG sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL (Caisse nationale de Retraites des Agents des Collectivités territoriales). Il sera l'interlocuteur unique de la Caisse des Dépôts et consignations – Branche CNRACL.

Tarifs applicables à partir du 01/07/2020 :

Option	Contrôle	Réalisation totale
Immatriculation	30.00 €	44.00 €
Validation des services	40.00 €	80.00 €
Régularisation	40.00 €	80.00 €
Transfert des droits au régime général et à l'IRCANTEC	60.00 €	91.00 €
Simulation de calcul de pension	50.00 €	80.00 €
Qualification du compte individuel retraite	50.00 €	80.00 €
Demande d'avis préalable	50.00 €	80.00 €
Rétablissement des droits	60.00 €	91.00 €
Liquidation pension vieillesse	50.00 €	80.00 €
Liquidation pension invalidité	60.00 €	90.00 €
Liquidation pension agent intercommunal, pluricommunal	60.00 €	90.00 €
Correction d'anomalies	50.00 €	50.00 €
Accueil personnalisé retraite	130.00 €	130.00 €

Le concours du CDG26, partenaire de proximité et intervenant en qualité d'intermédiaire entre la CDC gestionnaire de la CNRACL et les collectivités locales, est bien utile pour permettre à nos services de répondre à l'obligation d'information des actifs.

C'est pour cela que Monsieur le Maire, propose de reconduire cette convention pour la période 2020-2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention assistance retraite (2020-2022) entre le Centre de Gestion et la Commune de Taulignan et autorise M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

Mise en place du dispositif de paiement à distance PayFIP - DGFIP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFIP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'offre de paiement en ligne PayFip, qui remplace TIPI est une offre packagée qui, outre le paiement par carte bancaire, propose la prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme l'eau et l'assainissement, les services scolaires, etc...

Il est à noter que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais de rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de rôle d'eau et assainissement via le dispositif PayFip à compter du 1^{er} octobre 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFip Titre ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou/et des factures de rôle via le dispositif PayFip et ce à compter du 1^{er} octobre 2020, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à PayFip et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et précise que les crédits nécessaires à la dépense (commissions bancaires en vigueur) seront prévus au Budget principal et aux budgets annexes concernés.

Subvention exceptionnelle – Amicale des boules

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire avait remercié le Président des boules taulignanaises et ses adhérents pour avoir engagé, à la sortie du confinement des travaux de réhabilitation des jeux de boules (maçonnerie, peinture, pose d'un grillage). Le résultat est magnifique et cette partie maintenant rénovée finit l'ensemble sportif et de loisirs. Comme convenu avec l'association, la mairie prendra en charge l'achat du grillage. L'amicale a fait l'avance, il convient désormais de les rembourser au vu des factures d'achat qui s'élèvent à la somme de 960 €.

Le Conseil Municipal est unanime pour dire qu'il est normal d'aider les associations qui s'investissent comme le fait l'amicale des boules et approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 960 €.

Droits de préemption urbains

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : AX n°215 Rue du coulard, AM n°114 Rue des côtes du Rhône.

Dossiers divers

- Lecture du courrier de remerciement du Maire de Le Teil
- Composition des groupes de travail et commissions extra-municipales suite à l'entrée de Marjorie VIGNE au sein du Conseil Municipal

✓ Groupes de travail

	SOCIAL CIMETIERE CEREMONIES PERSONNES AGEES	AFFAIRES SCOLAIRES BIBLIOTHEQUE	ASSOCIATIONS ANIMATIONS	BATIMENTS TECHNIQUES	RESEAUX VOIRIE PLU	COMMUNICATION SITE INTERNET BULLETIN MUNICIPAL
ADJOINT(E) REFERENT	Nicole FONTANY	Rémi MAURIN	Nicole FONTANY	Anaïs MILESI	Abel RIXTE	Robert GIVAUDAN
ELU(E)	Robert GIVAUDAN	Nicole FONTANY	Robert GIVAUDAN	Abel RIXTE	Anaïs MILESI	Nicole FONTANY
ELU(E)	Anaïs MILESI	Geneviève GOSELIN	Anaïs MILESI	Jean Paul MAZEL	Anne GENTIL	Geneviève GOSELIN
ELU(E)	Béatrice JOUVE	Anaïs MILESI	Rémi MAURIN	André BUFFET	Nicole FONTANY	Béatrice JOUVE
ELU(E)	Séverine RAVIER	Robert GIVAUDAN	Guy MENTZER	Marie Noëlle ALBELDA	Pierre FABRE	Guy MENTZER
ELU(E)			Isabelle MEJEAN	Anne GENTIL	Jean Paul MAZEL	Marie Noëlle ALBELDA
ELU(E)			Pascale GAILLARD	Patrick THEOLAS	André BUFFET	
ELU(E)					Béatrice JOUVE	
ELU(E)					Patrick THEOLAS	

✓ Commissions extra-municipales

Marjorie VIGNE était inscrite dans deux commissions extra-municipales en tant qu'extra :

- Commission Sport/jeunesse
- Commission Environnement/Développement durable/écologie/fleurissement

Elle va ainsi basculer dans la composition élus et permettre d'augmenter le nombre d'extra autorisé à intégrer la commission (nombre élus = nombre extra).

Il va ainsi pouvoir être possible d'intégrer des extra-municipaux non retenus.

	CULTURE SALLE EXPO	SPORT JEUNESSE	COMMERCE ARTISANAT TOURISME	AGRICULTURE BOIS COMMUNAUX	SECURITE ACCESSIBILITE PLAN des RISQUES	FINANCES	ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE ECOLOGIE
ADJOINT(E) REFERENT	Robert GIVAUDAN	Rémi MAURIN	Nicole FONTANY	Abel RIXTE	Robert GIVAUDAN	Anaïs MILESI	FLEURISSEMENT Anaïs MILESI
ELU(E)	Nicole FONTANY	Anaïs MILESI	Damien AMEDEO	Patrick THEOLAS	Nicole FONTANY	Nicole FONTANY	Jean Paul MAZEL
ELU(E)	Guy MENTZER	Nicole FONTANY	Pascale GAILLARD	Jean Paul MAZEL	Marie Noëlle ALBELDA	Jean Paul MAZEL	Anne GENTIL
ELU(E)	Béatrice JOUVE	Damien AMEDEO	Béatrice JOUVE	Séverine RAVIER	Pierre FABRE	Rémi MAURIN	Guy MENTZER
ELU(E)	Geneviève GOSSELIN	Robert GIVAUDAN	Isabelle MEJEAN	Anne GENTIL	Rémi MAURIN	Isabelle MEJEAN	Abel RIXTE
ELU(E)			Jean Paul MAZEL		Pascale GAILLARD	Anne GENTIL	Geneviève GOSSELIN
ELU(E)		↑	Guy MENTZER			Abel RIXTE	↑
EXTRA MUNICIPAUX	Muriel SEAUVE	Marjorie VIGNE	Fabrice CROIZAT	Muriel SEAUVE	Philippe BIOLLEY	Marie-Aline AUTIER	Marjorie VIGNE
	Marie-Aline AUTIER	Vincent MONTALON	Frédéric MAURIN	Jean-Marc MARSEILLE	Loetitia BERGER	Elodie DRION	Jean-François MALZAC
	Dominique SAUVAGE	Denis DANNA	Muriel SEAUVE		Sébastien MOURA		Jean-Paul BERGER
	Sébastien MOURA	Hugues CLEMENT	David RIBET		Denis DANNA		Emeric FIGUET
	Damien JOURDAN	Adeline BOUTEILLON	Sébastien MOURA		Muriel BOUTEILLON		Jean-François BOISSIER
		Sébastien MOURA	Virginie CLEMENT				Jean-Marc GUILBERT
			Philippe				
			BIOLLEY				2 personnes suppl peuvent être intégrées

- M. MOURA Sébastien intègre ainsi la commission extra-municipale sport/jeunesse.

Rappel résultats des votes des extra dans la commission Environnement/Développement durable/écologie/fleurissement

ENVIRONNEMENT/ DEVELOPPEMENT DURABLE/ÉCOLOGIE/FLEURISSEMENT (6)	VIGNE Marjorie	18
	SEAUVE Muriel	1
	MALZAC Jean-François	18
	BERGER Jean-Paul	15
	MOURA Sébastien	2
	FIGUET Emeric	17
	CLEMENT Hugues	2
	BOISSIER Jean-François	16
	GLAZEWSKI Fabienne	3
	GUILBERT Jean-Marc	16

Personnes non retenues le 27 juillet 2020 :

- SEAUVE Muriel 1 voix
- MOURA Sébastien 2 voix
- CLEMENT Hugues 2 voix
- GLAZEWSKI Fabienne 3 voix

Compte tenu du nombre de voix, Mme GLAZEWSKI est retenue d'office.

Ensuite, deux personnes arrivent ex-aequo avec 2 voix : MOURA Sébastien et CLEMENT Hugues
Ils convient alors de procéder à un vote à bulletin secret pour retenir une de ces deux personnes.

Résultats : MOURA Sébastien 7 voix
CLEMENT Hugues 12 voix

- o M. CLEMENT Hugues intègre ainsi la commission extra-municipale environnement/développement durable/écologie/fleurissement avec Mme GLAZEWSKI Fabienne.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h00

Le Maire,

Jean-Louis MARTIN

Olivier PEVERELLI

Maire

Vice-Président du Conseil départemental de
l'Ardèche à la culture et au Patrimoine

Contact : Cabinet

Tel. : 04 75 49 63 21

Réf. : 56/FP/GGM

Objet : Remerciements

LE TEIL, le 28 août 2020

Mairie de TAULIGNAN

Monsieur MARTIN Jean-Louis

Place du 11 Novembre 1918

26770 TAULIGNAN

Mairie de TAULIGNAN
Reçu le

11 SEP. 2020

Monsieur Le Maire,

La journée du 11 novembre 2019 fût une journée sombre pour l'histoire de la ville du Teil. Le séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter qui nous a frappés est un des plus dramatiques événements que la ville ait connu depuis la guerre.

C'est un miracle que nous n'ayons pas eu à déplorer de victime. Pour autant, la ville est très fortement endommagée. Nombre d'habitants ne pourront retourner chez eux et les traumatismes sont immenses.

A ce jour, 2 600 personnes ont déclaré un sinistre, soit un tiers de la population, 2 321 pompiers ont été mobilisés, 1 730 interventions ont été réalisées, 780 arrêtés de mise en péril ont été pris, 60 entreprises ont été impactées, près de 2 000 personnes ont été délogées et de nombreux édifices publics sont détruits ou sont fortement endommagés : cinq écoles, un collège, deux lycées, deux églises, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville...

L'heure est encore au relogement et à l'accompagnement des sinistrés, avant d'entamer la reconstruction de notre ville. La tâche est immense mais nous sommes portés par un incroyable élan de solidarité.

Votre témoignage m'a, à cet égard, particulièrement touché et votre don de 1726 € contribuera à rebâtir notre commune tant aimée. Au nom de l'ensemble des élus communaux et des teillois, Monsieur Le Maire, je vous en remercie chaleureusement.

Avec toute ma gratitude,



Le Maire
Olivier PEVERELLI



